

**Information par tout moyen diffusée sur le site internet de  
CHAUSSIER GESTION**

**AVIS AUX PORTEURS DU FCP CHAUSSIER INTERNATIONAL**

**(Part C : FR0007006457)**

CHAUSSIER GESTION, Société de gestion du FCP CHAUSSIER INTERNATIONAL, attire votre attention sur les évolutions suivantes des caractéristiques du fonds :

**Suppression de l'indice de référence**

Le fonds ne se réfèrera plus à l'indice composite constitué de 66 % Standard & Poor's 500 et 34 % Euronext 100.

**Modification de l'objectif de gestion**

L'objectif de gestion du fonds est désormais formulé comme suit :

« Faire bénéficier les porteurs de parts du dynamisme des grandes valeurs internationales, notamment américaines, sur le long terme, en mettant en œuvre une gestion dynamique et discrétionnaire fondée sur des critères fondamentaux. »

Cette nouvelle rédaction remplace l'ancienne formulation :

« Obtenir sur le moyen et le long terme une performance supérieure ou égale à l'indice de référence composite suivant : 66 % S&P 500 + 34 % Euronext 100. »

**Ces évolutions n'entraînent aucune modification de la stratégie d'investissement effective du fonds, ni de son exposition aux marchés, ni de son niveau de risque (SRI inchangé).**

Ces modifications, qui ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers, entrent en vigueur à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2025** et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel ou à consulter la documentation réglementaire mise à jour.

Les documents réglementaires du FCP sont disponibles, sur simple demande auprès de la société de gestion : CHAUSSIER GESTION, 4 rue de Castellane - 75008 Paris, et sur son site internet [www.chaussier-gestion.com](http://www.chaussier-gestion.com) que nous vous invitons à consulter.

Dans le prolongement de cette opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clés (DIC) de ce FCP dans lequel vous investissez ou allez investir.